



Bulletin départemental n°317 du 09 mai 2019



Sommaire:

Pôle premier degré

- *Candidature MFIN*
- *APPEL À CANDIDATURE animateur/animatrice pédagogique départemental(e) enseignant(e) détaché(e)*

Le 09/05/2019

**Modules de formation d'initiative nationale dans le domaine de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des élèves handicapés
Année scolaire 2019-2020**

Référence : BO n° 16 du 18/04/2019 – Circulaire n°2019-035 du 17-4-2019 – Décret n°2017-169 du 10-2-2017 – Arrêté du 10-2-2017 – Circulaire n°2017-026 du 14-2-2017

Destinataires : enseignants du 1^{er} degré de l'enseignement public

Dossier suivi par : Marie-Ange LABERTRANDIE (04.90.27.76.27)
Eva NEVES DA ROCHA (04.90.27.76.68)

J'attire votre attention sur le bulletin officiel n° 16 du 18 avril 2019 portant mention des modules de formation d'initiative nationale dans le domaine de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des élèves handicapés organisés au titre de l'année scolaire 2019-2020.

1 - Le dispositif réglementaire

Les modules d'initiative nationale concernent deux types de stagiaires :

a) Les **enseignants ayant bénéficié des 300 heures de formation** de préparation au Certificat d'Aptitude Professionnelle aux Pratiques de l'Education Inclusive (**CAPPEI**) et ayant passé les épreuves avec succès lors de la session 2018.

b) Les autres personnels qui s'inscrivent dans une démarche de **formation continue**.

2 - Modalités d'inscription

Les candidats du premier degré s'inscrivent auprès de la direction académique de Vaucluse, par formulaire.

La fiche de candidature devra être transmise à l'IEN ASH sous couvert de l'IEN, au plus tard le vendredi 17 mai 2019 à : ce.ien.ash84@ac-aix-marseille.fr.

Une copie de la fiche de candidature devra être envoyée à : ce.p1d-formation@ac-aix-marseille.fr

Les candidatures retenues pour le départ en formation sont soumises à la validation de la DGESCO. Les personnels dont la candidature est validée par la DGESCO reçoivent un ordre de mission.

La participation à un module de formation vaut engagement à mettre les compétences acquises au service de la politique académique de formation. La priorité est donnée aux personnels s'impliquant dans l'élaboration et la mise en œuvre de la politique académique de formation.

Le nombre de places étant limité, une commission se réunira pour procéder à une sélection des candidatures.

Signataire : Gabriel DUBOC, chef du Pôle 1^{ER} Degré - Moyens - RH

ENSEIGNEMENT SPECIALISE

MODULES DE FORMATION D'INITIATIVE NATIONALE (MFIN)

Fiche de candidature à un module de formation d'initiative nationale
Personnels du 1^{er} degré

NB : La participation à un module de formation d'initiative nationale (MFIN) vaut engagement de mettre les compétences acquises au service de la politique académique de formation.

Références : Circulaire n° 2019-035 du 17-4-2019 - Bulletin officiel n° 16 du 18-4-2019 - Décret n° 2017-169 du 10-2-2017 - Arrêté du 10-2-2017 - Circulaire n° 2017-026 du 14-2-2017

Etablissement :

RNE : ce....

Circonscription :

NOM et Prénom de l'enseignant :

Adresse mel :

Grade :

Options si spécialisation ASH :

Stages déjà suivis en ASH (nature, durée, année)

Signature

Identifiant du module sollicité :

Intitulé du module :

Motivations du candidat :

Avis de l'Inspecteur de l'Education Nationale

Date et Signature

Avis de l'IEN ASH

Date et Signature

A retourner à Mme ou M. l'Inspecteur de l'Education Nationale A.S.H. sous couvert de l'IEN pour le vendredi 17 mai 2019, délai de rigueur (ce.ien.ash84@ac-aix-marseille.fr et ce.p1d-formation@ac-aix-marseille.fr).



PROFIL DE POSTE

Animateur/Animatrice pédagogique départemental(e) Enseignant(e) Détaché(e)

EMPLOYEUR

La Fédération de l'OCCE (Office Central de la Coopération à l'École) est une association nationale régie par la loi de 1901 et agréée par l'Éducation Nationale au titre des "associations éducatives complémentaires de l'enseignement public".

Ce mouvement de 119 salariés fédère 102 associations départementales et par elles, la vie et l'action pédagogique de la plupart des coopératives scolaires de l'école primaire et d'un grand nombre de foyers coopératifs d'établissements du second degré ou de l'éducation spécialisée.

L'Animateur pédagogique H/F est un(e) salarié(e) de la Fédération, mis par elle au service d'une Association Départementale pour développer la politique fédérale du mouvement.

DEFINITION DE FONCTION

L'animateur pédagogique départemental enseignant détaché H/F assure au sein de l'institution scolaire la promotion des pratiques et valeurs coopératives, notamment par des formations dans le cadre d'une Convention Pluriannuelle d'Objectifs (C.P.O) signée avec le Ministère de l'Éducation nationale et ses services déconcentrés.

Principales missions

↳ Animation pédagogique

- Mise en œuvre et suivi des actions pédagogiques départementales décidées par le Conseil d'Administration, en cohérence avec les orientations fédérales définies en Assemblée Générale.
- Participation à des groupes de travail départementaux, régionaux et à portée nationale.
- Informations, animations, aides pédagogiques ponctuelles et formations apportées sur site à la demande du terrain ou sur initiative de l'AD ou du CAN (Conseil d'administration national)

↳ Travail administratif

- Aide à la création et à la gestion des coopératives scolaires des Premier et Second Degrés.
- Information sur les obligations des mandataires, gestionnaires de coopératives scolaires des Premier et Second Degrés.
- Suivi de la gestion des coopératives scolaires des Premier et Second Degrés : conseils, assurances, etc.

↳ Travail associatif

- Relations Animateur départemental / Conseil d'Administration Départemental
L'Animateur Départemental H/F a l'obligation :
 - de mettre en œuvre le projet fédéral dans le département d'affectation ;
 - de participer en tant que stagiaire à des formations fédérales ;
 - d'appliquer les décisions prises par le Conseil d'Administration Départemental et le Bureau Départemental ;
 - de rendre compte de la mise en œuvre, des difficultés éventuelles ;
 - de transmettre régulièrement aux élus du Bureau et du Conseil d'Administration Départementaux toutes les informations émanant du Siège de la Fédération, des autres associations départementales, des coopératives scolaires des Premiers et Second Degrés, des partenaires de l'Association Départementale.
- Il/Elle assure, sous la responsabilité du Secrétaire Général, la préparation matérielle des Conseils d'Administration Départementaux (convocations, dossiers, salle, ...).
- Il/Elle peut être amené(e), sur mandat explicite donné par le Conseil d'Administration Départemental ou le Bureau Départemental, à représenter l'Association Départementale dans des réunions ; il/elle en rend compte au Bureau Départemental.

Position et environnement

↳ **Par délégation de pouvoir du Président fédéral, l'animateur enseignant détaché H/F est placé(e) sous la responsabilité hiérarchique** du Président de l'Association départementale d'affectation ; il/elle travaille en étroite liaison avec celui-ci, ainsi qu'avec le Secrétaire Général et le Trésorier de l'AD. Il/Elle travaille avec les classes, écoles et établissements scolaires et avec les partenaires pédagogiques et associatifs de l'AD.



PROFIL REQUIS

Compétences et connaissances

↳ **Expérience pédagogique**

- Durée minimale d'exercice antérieur : 5 ans (souhaitable)
- Bonne connaissance du système éducatif
- Connaissance de la coopération, des pratiques pédagogiques coopératives ; expérience souhaitée
- Expérience de l'animation d'un groupe d'adultes

↳ **Expérience associative**

- Connaissance du fonctionnement associatif

↳ Maîtrise de l'outil informatique

↳ Capacités rédactionnelles - Aisance relationnelle - Capacité d'adaptation

↳ Capacités à travailler en équipe

CONDITIONS D'EMPLOI

Type de contrat : détachement de l'Education nationale ; CDD à temps plein (forfait 200 jours)

Durée du contrat : un an, du 1^{er} septembre 2019 au 31 août 2020.

Convention collective de l'animation – Rémunération sur la grille de la Fonction publique

Avantages : Titres restaurant

L'enseignant(e) Détaché(e) poursuit sa carrière dans son corps d'origine.

Il/Elle perd les avantages liés à une charge de Direction d'école, de Maître formateur ou d'enseignant spécialisé.

Durant son activité au sein de l'OCCE, il/elle perçoit, en plus de son salaire de base, une Indemnité de Sujétion Spéciale (ISS) de 195 euros bruts mensuels en 2019 (pour un temps plein).

Lieu de travail : OCCE Vaucluse 16 chemin St Henry 84000 AVIGNON.

POUR CANDIDATER : Envoyer CV + Lettre de motivation aux adresses suivantes :
recrutement@occe.coop ainsi qu'à ad84@occe.coop et president84@occe.coop.

Les candidatures doivent être adressées au plus tard le 18 mai 2019.